Demande pour le document de déclaration constatant d'enregistrement original d'une naissance par un enfant adulte d'une personne adulte adoptée



Ministère du Développement social

SERVICES DE DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS APRÈS L'ADOPTION

Les renseignements de ce formulaire sont recueillis en vertu de la *Loi sur les services à la famille* et serviront à satisfaire aux exigences de cette loi en matière de divulgation de renseignements relatifs à l'adoption.

Pour vos questions, appelez le 1-844-851-0999 (sans frais au Canada et les É.-U.). Courriel: postadoptionservices@gnb.ca

Soumettre votre formulaire à:

Adresse:

Services de divulgation de

renseignements après l'adoption Ministère du Développement social

C.P. Box 6000, Fredericton

(N.-B.) Canada E3B 5H1 Réservé à l'usage administrative

Date de réception :

Formalités d'identification du demandeur ou de la demandeuse et preuve de décès

Si votre lieu de naissance (comme demandeur ou demandeuse) est situé au Nouveau-Brunswick, veuillez accompagner votre demande d'une copie nette de votre certificat de naissance et d'une pièce d'identité valide avec photo délivrée par le gouvernement.

Si votre lieu de naissance (comme demandeur ou demandeuse) est situé à l'extérieur du Nouveau-Brunswick, veuillez accompagner votre demande d'une copie nette de votre certificat de naissance détaillé, comportant le nom du ou des parents, et d'une pièce d'identité valide avec photo délivrée par le gouvernement.

Les photocopies de vos pièces d'identité doivent être authentifiées et signées par un témoin (voir les directives à la page 4). Si la copie n'est pas nette, la demande vous sera renvoyée.

Preuve de décès : **Si le décès est survenu au Nouveau-Brunswick**, vous devez présenter un certificat de décès du salon funéraire ou un acte de décès. Si le décès est survenu à l'extérieur du Nouveau-Brunswick, vous devez présenter un acte de décès.

PARTIE 1

Renseignements sur le	demande	ur ou la dema	ndeuse		
Prénom	Autre(s) prénom(n(s)	Nom de	e famille actuel
Noms de jeune fille (le ca	s échéant)			
Date de naissance			Votre lieu de na	issance e	est-il situé au Nouveau-
Année/Mois/Jour		Brunswick?			
			_ ☐ Oui		
Numéro de l'enregistrement de naissance (selon		□ Non			
le certificat de naissance)					
			Sinon, vous dev	ez prése	nter un certificat de
			naissance déta	illé compo	ortant le nom du ou des
			parents et votre	-	
Adresse postale : Numéro	o d'apparte	ement/Numéro			
'					
Ville/Municipalité	Province	/État	Pays		Code postal
Téléphone à domicile	Téléph	réléphone au travail		Téléphone cellulaire	
Indicatif du pays ()	Indicat	if du pays ()	Indicatif	du pays ()
()	()		()	
Courriel			_		

PARTIE 2

Renseignements sur la naissand	e de l'enfant ado	pté – Fournir tou	s les renseignements connus	
Nom de naissance de l'enfant adopté	Date de naissance de l'enfant adopté Année/Mois/Jour Numéro de l'enregistrement de naissance (selon le certificat de naissance)		Lieu de naissance de l'enfant adopté	
Nom complet de la mère adoptive		Date de naissance de la mère adoptive Année/Mois/Jour		
		Nom de jeune fill échéant)	le de la mère adoptive (le cas	
Nom complet du père adoptif		Date de naissand Année/Mois/Jour	ce du père adoptif r	

Déclaration

Je comprends et reconnais ce qui suit :

- Je me présente comme étant l'enfant adulte d'une personne adoptée décédée.
- La déclaration d'enregistrement original de naissance d'une personne adoptée ne peut pas être divulguée avant que cette personne ait atteint l'âge de 19 ans.
- En cas de véto à la divulgation de renseignements identificatoires, ces derniers ne pourront pas être divulgués avant une période d'un an suivant le décès de la personne ayant déposé le véto.
 - > Si aucun veto n'a été déposé et que je suis l'enfant adulte d'une personne adoptée décédée, ces renseignements pourront m'être divulgués.

Signature	 Date	
Signature du témoin	 Date	
Si ces renseignements changent, veuillez cor renseignements après l'adoption pour mettre		n de

Renseignements au sujet du témoin

PRIÈRE DE NOTER : L'OMISSION DE FAIRE AUTHENTIFIER VOS PIÈCES D'IDENTITÉ PHOTOCOPIÉES PAR UN TÉMOIN EMPÊCHERA LE TRAITEMENT DE VOTRE FORMULAIRE.

Pour que votre formulaire soit traité, il doit être accompagné de photocopies de deux documents valides délivrés par le gouvernement, soit : un certificat de naissance et une pièce d'identité valide avec photo délivrée par le gouvernement. Vos pièces d'identité photocopiées doivent être authentifiées et signées par un témoin. Les commissaires aux serments, les notaires publics et les professionnels désignés constituent des témoins acceptables.

- Les notaires exercent généralement dans un cabinet d'avocat.
- Les commissaires aux serments peuvent exercer dans :
 - > une agence immobilière ou une compagnie d'assurance générale;
 - un cabinet de comptables professionnels;
 - un bureau de poste rural;
 - un bureau municipal;
 - > un poste de police.

Remarque : Un rendez-vous pourrait être nécessaire et des frais pourraient être exigés pour ce service.

Le terme professionnel désigné comprend les personnes suivantes aux fins de l'attestation de votre signature à titre de témoin à la partie 1 et de l'authentification de la photocopie de vos pièces d'identité:

- Dentiste/médecin/chiropraticien/optométriste/psychologue
- Avocat
- Prêtre
- Pharmacien
- Directeur d'école ou enseignant d'une école primaire ou secondaire
- Juge/magistrat/policier/agent de la GRC
- Juge de paix
- Maître de poste
- Comptable professionnel titulaire d'un titre
- Signataire autorisé ou directeur d'une banque, d'une caisse populaire, d'une société de fiducie ou d'une autre institution financière
- Gestionnaire supérieur, enseignant, professeur d'un collège communautaire ou d'une université
- Vétérinaire
- Travailleur social
- Chef d'une bande des Premières Nations
- Directeur funéraire
- Infirmière praticienne/immatriculée
- Député fédéral
- Député provincial
- Fonctionnaire municipal
- Fonctionnaire d'un ministère fédéral ou provincial ou de l'un de leurs organismes
- Agent d'une ambassade ou d'un consulat
- Ingénieur de profession

***IMPORTANT: Votre témoin doit signer et dater la photocopie de vos pièces d'identité. Il doit également fournir ses coordonnées, notamment sa profession ou son titre, son lieu de travail, son adresse et un numéro de téléphone où il peut être rejoint pendant le jour. Les commissaires aux serments doivent également fournir la date d'expiration de leur mandat.